

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

**SEANCE DU 27 juin 2024**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-quatre le 27 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
MENEHIN Gaël  
IMMER Alain  
GUINDT Philippe

SIVÉC Jean  
OGER Isabelle  
THILL Céline

VALANCE Bénédicte  
VIEIRA Christophe  
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme                      donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe  
DEBAILLEUL Delphine            donne pouvoir à M. MENEHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

REUTER Olivier

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 861 Lotissement « Le Clos », Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2023

- **Considérant** la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2011 de désigner en qualité de concessionnaire la société SODEVAM pour l'aménagement du lotissement « LE CLOS » à BEYREN-LES-SIERCK,
- **Considérant** que la Convention d'aménagement du lotissement « LE CLOS » a été signée en date du 25 juillet 2011, pour une durée de 10 ans suivant son article 4, soit avec une échéance au 25 juillet 2021.
- **Considérant** que par avenant N° 1 signé en date du 22 juin 2018, suivant l'article 5, la durée fixée à 10 ans dans le contrat de concession est prorogée de 5 ans. Ainsi la durée du projet est fixée à 15 ans, soit jusqu'au 25 juillet 2026.
- **Considérant** la nécessité de soumettre à l'approbation du Conseil municipal le compte rendu annuel d'activité 2023 concernant cette opération,

Monsieur le Maire présente le compte rendu d'activité 2023 remis par la SODEVAM.

Au stade d'avancement de ce dossier, l'augmentation des prix de vente couplée à une maîtrise des dépenses, malgré des travaux complémentaires et l'augmentation des coûts de travaux, liée au contexte géopolitique, permettent le maintien d'un objectif de résultat à 845 000€ au 31/12/2023, alors qu'il était de 800.000€ au CRAC du 31/12/2021 et 805.000 € au CRAC du 31/12/2022.

Il n'y a pas d'évolution notable du bilan entre le CRAC de 2022 et le CRAC 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, APPROUVE à l'unanimité des présents et pouvoir le compte-rendu annuel d'activité 2023 présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 04 juillet 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 04/07/2024

Le Maire,

